



Relais Petite Enfance

Le guide

Mai 2026

Qu'est-ce qu'un Relais Petite Enfance (RPE) ?

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un service de proximité qui s'adresse à la fois aux professionnels de l'accueil individuel et aux familles.



Pour les pro*

Le RPE constitue un lieu d'information, d'accompagnement dans leur parcours de professionnalisation et dans leur mission d'animation autour de la qualité de l'accueil des enfants.



Pour les parents

Le RPE est un espace ressource : il les informe et les oriente dans leur recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins, et les accompagne dans leur rôle de parents employeurs.

**(assistants maternels, maisons d'assistants maternels, gardes d'enfants à domicile)*

Gratuits, les Relais Petite Enfance sont ouverts à toutes les familles et à l'ensemble des professionnels de l'accueil individuel.

À compter du **1er janvier 2026**, la mise en place d'un RPE est **obligatoire pour toutes les communes de plus de 10 000 habitants**.



Dans le département...

pour 60 animateurs,

€ **1,9** million

financé en 2024

1 082 558 habitants
couverts, soit

98 %

du département

2 625

assistants
maternels



Retrouvez la carte d'implantation des RPE dans les Alpes-Maritimes réparties par Convention territoriale Globale (CTG).

Le projet de fonctionnement

Il est **élaboré conjointement** par l'animateur et le gestionnaire, en collaboration avec le chargé de conseil et développement de la Caf. Ce dernier apporte un soutien technique pour le montage du projet, le choix de l'implantation du RPE et l'élaboration du projet de fonctionnement.

Il correspond à un **plan d'actions réalisé en cohérence avec le diagnostic de territoire et le diagnostic CTG** et est établi selon ce modèle.

Il s'articule autour des 2 missions socles :

L'information et
l'accompagnement
**des professionnels
de l'accueil
individuel**

L'information et
l'accompagnement
des familles

**Et 3 missions renforcées
facultatives :**

- guichet unique
- ateliers de pratique professionnelle
- promotion renforcée de l'accueil individuel

Il est validé par la conseil d'administration de la Caf pour une durée maximum de 5 ans, et doit être aligné sur la durée de la CTG.

La fonction d'animation

Profil et compétences de ou des animateurs :

Pas de diplôme spécifique obligatoire mais il(s) doit(vent) justifier au minimum :

Niveau Bac +2

(éducateur de jeunes enfants,
puéricultrice, assistant de service social,
conseiller en économie sociale et
familiale, psychologue...)

Expériences professionnelles

confirmées dans le secteur de la
petite enfance.

pour en savoir + : annexes 1 et 2 du référentiel RPE

→ Validation OBLIGATOIRE du profil par la Caf

Temps de travail :

Son évaluation s'effectue en fonction :

- du nombre d'assistants maternels ;
- du nombre de garde à domicile ;
- du nombre d'enfants de moins de 6 ans ;
- du nombre de parents ;
- du nombre et de la diversité des modes d'accueil ;
- du temps de trajet (si projet en itinérance) ;
- du nombre de communes concernées.

Objectif à échéance 2027 : 1 Etp pour 56 assistants maternels en moyenne.

Les locaux

Ils doivent être **proches des usagers**, correctement **signalés**, et **accessibles**

Un RPE peut être itinérant **quand il se déplace** pour proposer des permanences ou points d'accueil

Le RPE est incité à proposer sur son territoire des **permanences délocalisées** pour être au plus près des besoins repérés

Aménagement :

Un bureau pour les tâches administratives de l'animateur, les permanences et les rendez-vous individuels

Équipé du matériel adéquat et nécessaire

Permettant un accueil en toute confidentialité

Un espace pour les animations collectives (ateliers d'éveil, d'animation, réunions collectives)

Situé dans les mêmes locaux ou intégré à un autre service existant

Grand et équipé respectant la charte d'accueil du jeune enfant

Le pilotage et l'ancrage territorial

Pilotage :

Organisation recommandée d'un comité de pilotage annuel composé des acteurs pertinents du territoire (ex : gestionnaire, collectivité, représentants Caf, Département, Msa, familles, Ass mat...)

Ancrage territorial :

- Par ses missions d'observation des besoins et des conditions locales en matière d'accueil du jeune enfant, il est un acteur incontournable dans les travaux des CTG et du Comité Départemental Des Services aux Familles (CDSF)
- Inscrit dans une démarche territoriale, il s'appuie sur les **ressources du territoire** pour construire son projet de fonctionnement (ex : ludothèque, bibliothèque, école, Accueil de Loisirs Sans hébergement (ALSH)).



Rôle

Partage du diagnostic et pilotage/suivi des orientations et actions



3 rencontres annuelles

Animation d'un réseau départemental des RPE par la Caf et le département (Sajep)

Les missions du RPE

Information et accompagnement des familles

- Informer les familles sur l'ensemble des **modes d'accueil** du territoire ;
- Valoriser l'offre de service de **monenfant.fr** et répondre aux demandes en ligne ;
- Favoriser la **mise en relation** entre les parents et les professionnels ;
- Accompagner les parents dans l'appropriation de leur **rôle de particulier employeur**



Mission renforcée optionnelle 1 :

- Être le seul guichet unique d'information sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire et référencé ainsi sur **monenfant.fr** ;
- Être référencé en tant que Linf (Lieu d'information aux familles) sur **monenfant.fr** : réponse aux sollicitations des parents via l'outil en proposant des rendez-vous téléphoniques ou physiques ;
- Participer aux commissions d'attribution des places en Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) du territoire et travailler en réseau et partenariat avec l'ensemble des équipements petite enfance et enfance-jeunesse du territoire.

Information et accompagnement des professionnels

- Informer les **professionnels de l'accueil individuel** (Assisant maternel, Mam et Garde à domicile (Gad) ;
- Informer et accompagner les assistants maternels dans le cadre de leurs démarches sur le site **monenfant.fr** ;
- Proposer des **temps d'échanges et d'écoute** ;
- Organiser des **ateliers d'éveil** ;
- Accompagner les parcours de **formation** ;
- Lutter contre la **sous-activité subie** des assistants maternels ;
- Promouvoir le **métier** d'assistant maternel.



Mission renforcée optionnelle 2 :

- Organiser des ateliers de pratique professionnelle : au moins 6 heures et 3 séances par assistant maternel pour au moins 8 assistants maternels par an



Mission renforcée optionnelle 3 :

- Organiser une promotion renforcée de l'accueil individuel par la mise en oeuvre d'une stratégie de communication : au moins une action par an

Les financements de la Caf

Les aides au fonctionnement

La prestation de service RPE

Prestation de service socle

43% du prix de revient horaire de la structure dans la limite d'un plafond fixé annuellement par la Cnaf

Bonification supplémentaire lorsque le RPE s'engage dans au moins une des **3 missions renforcées facultatives**

Barèmes 2026	Prix plafond	Taux de la prestation de service	Prestation de service
Prestation de service socle	73 782 € / ETP	43 %	31 726,2 € / 6Etp
Mission(s) renforcée(s)	3 368 € / ETP	100 %	3 368 € / Etp

Bonus territoire CTG : Offre nouvelle

Si le RPE est géré ou soutenu financièrement par une collectivité signataire d'une Convention Territoriale Globale.

Bonus territoire financement de l'offre nouvelle - barème 2025	12 500 € / Etp
---	----------------

L'octroi des financements est conditionné par:

- ✓ La validation en Commission d'action sociale (Cas) du **projet de fonctionnement du RPE par la Caf** ;
- ✓ La transmission des **données d'activité et financières** du RPE sur le portail « partenaires » ;
- ✓ La complétude du questionnaire de **bilan annuel d'activité (Sphinx)** ;
- ✓ La transmission de l'évaluation annuelle rédigé conjointement avec le chargé de conseil et développement, référent du territoire d'implantation du RPE.

La Caf peut apporter des **compléments de financement aux RPE** déployant une **offre spécifique via le fonds publics et territoires** pour :

Un projet en itinérance (axe 4)

Une offre de service spécifique pour les parents en insertion (label Avip, axe 2)

Et ce, en fonction du diagnostic de territoire et des crédits disponibles.



Exemples de calcul du droit à la Prestation de service (PS) et au bonus

Barèmes 2026

Pour 1 Etp

avec un prix de revient réel à
60 000 €

le montant de la PS s'élève à
25 800 €

le montant pour la(les) mission(s)
renforcée(s) s'élève à
3 368 €

le montant pour le bonus territoire :
offre nouvelle s'élève à
12 500 €

pour un total de
41 660 € soit **69,4 % financés
par la Caf**

Le reste à charge pour
le gestionnaire est de
18 340 € soit **30,6 %**

Pour 0,5 Etp

avec un prix de revient réel à
30 000 €

le montant de la PS s'élève à
12 900 €

le montant pour la(les) mission(s)
renforcée(s) s'élève à
3 368 €

le montant pour le bonus territoire :
offre nouvelle s'élève à
6 250 €

pour un total de
22 518 € soit **75 % financés par
la Caf**

le reste à charge pour
le gestionnaire est de
7 482 € soit **25 %**

Les aides à l'investissement

La Caf peut attribuer des **subventions d'investissement** pour la construction, l'aménagement d'un local ou la transplantation d'un RPE.

Ces aides peuvent couvrir **jusqu'à 80% du projet** (dans la limite d'un plafond fixé par la Cnaf et qui dépend de la nature du projet).

Barèmes 2026	Plafond des dépenses pour la création	Plafond des dépenses pour l'aménagement, la rénovation ou transplantation
Projet avec gros oeuvre et labellisé au titre du développement durable	300 000 €	250 000 €*
Autres projets	216 000 €	120 000 €*

*Le taux de financement est minoré si l'extension du nombre d'ETP est inférieure à 50 %

Evolution des missions du RPE dans le cadre du SPPE*: **ce qu'il faut retenir**



Loi plein emploi n° 2023-1196 du 18/12/2023

Les communes **de plus de 10 000 habitants** doivent :

1. Planifier, au vu du **recensement des besoins, le développement des modes d'accueil** en mettant en œuvre :

un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil

ou via les actions décrites dans la **Convention Territoriale Globale (CTG)**

2. **Soutenir la qualité des modes d'accueil par la création obligatoirement d'un Relais petite enfance (RPE) à compter du 01/01/2026.**

L'accompagnement de la Caf pour les animateurs



3 séances annuelles en moyenne

Avec l'appui technique du département, financement **d'ateliers de pratique professionnelle** à destination des animateurs de 2025 à 2027 pour les soutenir dans l'appropriation de leurs nouvelles missions

3 rencontres annuelles

Animation d'un réseau départemental des RPE par la Caf et le département (SAJEP)



Veille et accompagnement réglementaires et juridiques

Partenariat avec la Fédération des particuliers employeurs de France (Fepem) pour :

- Des visioconférences ;
- Des séances en présentiel ;
- L'accès à une plateforme professionnelle ;
- L'accès à une hotline.

- Service Public de la Petite Enfance

Le bilan annuel

Les documents nécessaires au bilan

Questionnaire Sphinx

Bilan d'activité	
 	
Madame, Monsieur,	
La campagne de collecte des données d'activité des Relais petite enfance (RPE) est lancée et nous vous invitons à saisir les données d'activité 2024 de votre structure.	
Les informations que vous nous transmettez sont importantes car elles servent à l'élaboration de bilans départementaux et nationaux permettant de rendre compte de l'activité diversifiée des RPE.	
Cette saisie est complémentaire à ce que vous renseignez dans le portail partenaire (Afas).	
Les informations des questions grisées seront alimentées au moment de la production du bilan définitif, c'est-à-dire une fois que :	
- ce questionnaire sera validé par le RPE et la Caf - la déclaration réelle d'activité sera complétée via le portail partenaire puis validée par la Caf	
La qualité et la complétude des données de ce questionnaire et des données renseignées dans Afas sont importantes pour produire un bilan de qualité.	
Nous vous conseillons vivement de compléter ce formulaire à partir d'un ordinateur et d'éviter tout support mobile (smartphone, tablette). Vous pouvez compléter ce questionnaire en plusieurs fois, vos réponses sont enregistrées au fur et à mesure. Ne perdez pas le lien qui vous a été envoyé, il vous permettra de vous reconnecter et de poursuivre vos saisies.	
En cas de question, nous vous invitons à vous adresser au(x) référent(s) de votre Caf dont les coordonnées se trouvent en page 1 de ce formulaire.	
Nous vous remercions de votre collaboration.	
Magali et Louise, responsables de la campagne pour la Cnaf	

Evaluation conjointe RPE-CCD

EVALUATION ANNUELLE CONJOINTE	
En référence au justificatif « Rapport d'activité » inscrit dans la convention	
ANNEE 20XX (à compléter)	
R P E	Nom de la structure et nom de la commune :
Analyse des écarts, points forts, points faibles depuis l'évaluation N-1	
Le nombre d'Elp est-il identique à celui indiqué dans le portail partenaire ? Oui ☐ Non ☐	
Commentaires éventuels.....	
Des modifications relatives au personnel sont-elles intervenues ? Oui ☐ Non ☐	
=> Attention : s'assurer que ces modifications ne concernent pas l'animateur ou qu'elles n'empêchent pas la mise en œuvre des missions du Rpe et de l'animateur.	
Commentaires éventuels.....	
Des modifications relatives aux locaux sont-elles intervenues ? Oui ☐ Non ☐	
=> Attention : s'assurer que les conditions d'accueil des familles et des professionnels sont toujours possibles (cf cahier des charges des locaux).	
Commentaires éventuels.....	
Le Rpe remplit-il les missions sociées du référentiel ? Oui ☐ Non ☐	
Commentaires éventuels.....	
Le Rpe a-t-il assuré au moins une des 3 missions renforcées ? Oui ☐ Non ☐	
Si oui lesquelles ?	
Commentaires éventuels.....	
Le Rpe remplit-il les missions de guichet unique en renseignant notamment les familles sur tous les modes d'accueil présents sur le territoire ? Oui ☐ Non ☐	
Commentaires éventuels.....	
Un comité de pilotage du Rpe a-t-il été organisé pour faire un bilan des actions et valoriser le dispositif sur le territoire ? Oui ☐ Non ☐	
Commentaires éventuels.....	
Une baisse ou une hausse de l'offre d'accueil individuel est-elle observée sur le territoire ? Oui ☐ Non ☐	
Merci de préciser.....	
Commentaires éventuels.....	
Une baisse ou une hausse de la demande d'informations et d'accompagnement des familles est-elle observée sur le territoire ? Oui ☐ Non ☐	
Merci de préciser.....	
Commentaires éventuels.....	
Une baisse ou une hausse de la demande d'informations et d'accompagnement des professionnels est-elle observée sur le territoire ? Oui ☐ Non ☐	
Merci de préciser.....	
Commentaires éventuels.....	
Le Rpe a-t-il accueilli des gardes à domicile lors de ses activités ? Oui ☐ Non ☐	
Commentaires éventuels.....	

Référencement des professionnels sur le site **monenfant.fr**

Le site **monenfant.fr**

monenfant.fr est une **plateforme digitale développée par les Caf** qui centralise l'information des services existants en matière de mode d'accueil de la petite enfance et de soutien à la parentalité.



Editorial

Des **articles** pour les parents et les professionnels **classés selon les besoins**

Des **dossiers thématiques pour les parents** regroupant de multiples informations sur un sujet donné

Des **actualités nationales liées à l'enfance, la jeunesse et la parentalité** de la Branche Famille ou de ses partenaires



Services proposés aux parents

La **recherche géolocalisée** référence les modes d'accueil et les services existants pour informer et accompagner les parents

Un **simulateur de calcul pour le coût du mode d'accueil en crèche ou de la Paje** (micro-crèche, assistant maternel et garde à domicile)

La **demande d'information en ligne** permet au parent d'être contacté par un professionnel de l'accueil



Services proposés aux professionnels

Un **espace pour les professionnels** (assistant maternel et gestionnaire de structures) pour :

Se connecter ou s'inscrire sur **monenfant.fr**

Vérifier que l'assistant maternel est agréé

Mettre à jour les informations de sa ou ses fiche(s) structure(s) (gestionnaires)

Renseigner ses disponibilités

L'accompagnement des RPE

Article 100 de la loi Asap (Accélération de la simplification de l'action publique)



Obligation de déclaration et d'information des disponibilités des assistants maternels sur monenfant.fr

Le RPE doit accompagner **les assistants maternels et les Mam** dans la prise en main de l'outil pour :

- ✓ Leur **référencement sur le site** ;
- ✓ Les habilitations des Mam ;
- ✓ La **mise à jour des informations relatives** à leur projet d'accueil pour valoriser leurs spécificités ;
- ✓ Le renseignement de leurs **disponibilités**.



Les interlocuteurs Caf des RPE

